

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 55 [i.e. 56] (1985)

**Heft:** 2: Mutations technologiques : quelles incidences sur les relations entre partenaires sociaux?

**Artikel:** Mutations technologiques et relations entre partenaires sociaux: comment relever le défi?

**Autor:** Rossel, Jean-François / Bloque, Jacques / Voisard, Michel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824272>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Mutations technologiques et relations entre partenaires sociaux

# Comment relever le défi ?

Comment analysez-vous, comment abordez-vous les défis que posent les mutations technologiques actuelles ? Tel est le problème fondamental que la commission économique de l'ADIJ a abordé avec plusieurs personnalités représentatives de l'économie jurassienne.

Naturellement, tant l'analyse d'ensemble que les appréciations de détail varient selon le secteur économique dans lequel travaillent nos interlocuteurs. Comme on pourra cependant le constater en prenant connaissance des réponses, aucun ne sous-estime l'importance du problème. Nombreux sont même ceux qui estiment qu'un nouveau terrain de négociations s'ouvre à ce sujet pour les partenaires sociaux.

Pour faciliter la lecture des réactions, on trouvera les réponses regroupées pour chaque question.

**Tous les observateurs s'accordent à constater que nous vivons une période de mutations technologiques. A votre avis, ces mutations sont-elles engendrées par :**

- de nouvelles techniques ?
- de nouveaux produits ?
- de nouvelles méthodes ?
- d'autres causes ?

**En quoi êtes-vous concerné par ce phénomène ?**

Comme l'a très bien défini le journaliste-écrivain Bruce Nussbaum dans son ouvrage *L'après-pétrole*, les pays de l'OPEP en augmentant le prix du brut ont stimulé la recherche de nouvelles technologies « moins gourmandes en énergie ».

Ces nouvelles techniques s'appellent télécommunications, électronique-robotique et bio-technologie.

Nous sommes tous concernés par ce phénomène, qu'on le veuille ou pas, tout un chacun est en train de vivre une deuxième révolution industrielle extraordinaire.

Alexandre SERAVALLI  
Directeur des Verres industriels SA  
Moutier

L'origine de cette mutation réside avant tout dans le développement de l'électronique qui joue un rôle essentiel depuis la Deuxième Guerre mondiale, et, d'une manière plus précise, dans la miniaturisation de la technologie électronique et l'éventail extrêmement vaste où elle est susceptible de trouver une application. La miniaturisation, accompagnée d'applications sur une vaste échelle, a permis une baisse considérable des coûts de production, qu'il s'agisse de biens de consommation ou d'équipement. Au départ, il y a donc une invention, un progrès scientifique et technique, et la mutation dont on parle vient du fait que ce progrès technique a pu devenir un progrès économique parce qu'il permettait de produire plus efficacement à un coût moindre.

Jacques BLOQUE  
Chef du Service de l'économie  
et de l'habitat du canton du Jura

Les mutations technologiques actuelles me paraissent provenir tout à la fois :

- du produit de l'imagination humaine, dans le sens où, dès ses origines, l'homme n'a jamais voulu se contenter de l'acquis ;

- du système qui régit notre économie de marché et de son corollaire, la concurrence, qui stimule les acteurs économiques et les conduit à mettre au point de nouvelles techniques et à proposer de nouveaux produits;
- du souci d'éliminer les travaux pénibles, salissants et insalubres. La suppression du plomb dans les techniques d'imprimerie en constitue un bon exemple.

Le phénomène concerne bien entendu notre entreprise qui, sans l'effort important consenti pour passer de la typographie à l'impression offset et à la photocomposition n'aurait pas connu le développement qui fut le sien ces quinze dernières années et qui se poursuit. Grâce aux décisions courageuses prises à l'époque, le *Démocrate* et son imprimerie commerciale ont pu rester compétitifs.

*Michel VOISARD  
Directeur commercial  
de l'Imprimerie du Démocrate  
Delémont*

La micro-électronique, le transistor ont accéléré le rythme du progrès technologique de manière importante. Quant aux mutations, les situations diffèrent selon les secteurs économiques : les arts graphiques ont connu une réelle mutation en passant du plomb à l'offset. Dans l'horlogerie, le phénomène est moins apparent : des entreprises qui ont introduit les systèmes à commande numérique coexistent avec d'autres, qui emploient encore les techniques « traditionnelles ». On pressent que les premières ont un avenir plus assuré devant elles, mais le « saut » technologique n'a pas encore été imposé à l'ensemble des entreprises.

*Jean-François ROSSEL  
Secrétaire FTMH  
Saignelégier*

### **L'introduction des nouvelles technologies constitue-t-elle, à votre avis, un besoin réel?**

Il n'y a pas d'avenir sans les nouvelles technologies. C'est une impérieuse nécessité.

*Direction  
de l'entreprise BOILLAT SA  
Reconvilier*

L'introduction de techniques de production plus efficaces dans une entreprise a toujours constitué un impératif, puisque c'est la seule manière de lutter contre la concurrence. C'est également une nécessité dans les ménages puisque ces nouvelles techniques permettent d'économiser du temps et de l'énergie.

Il ne fait aucun doute que l'introduction des techniques électroniques dans le domaine des services a contribué à révolutionner ces derniers, encore que dans ce domaine il convient de redouter un certain nombre d'effets pervers : par exemple on observe, dans le domaine de la bureautique, que ce ne sont plus les besoins de l'entreprise qui dictent le choix de la machine, mais la machine qui définit les besoins à satisfaire. Il y a risque de voir la « filière s'inverser », pour reprendre une formule célèbre, ce qui signifie que le choix des technologies ne se ferait pas tellement en fonction des besoins, mais que les besoins à satisfaire seraient définis par la technologie choisie.

*Jacques BLOQUE*

La révolution que nous sommes en train de vivre est tellement fondamentale et tellement irréversible que si nous ne l'adoptons pas, elle nous conduira vers l'échafaud.

Nous ne devons pas oublier en effet que l'industrie suisse doit faire face à la concurrence internationale. Or, les coûts

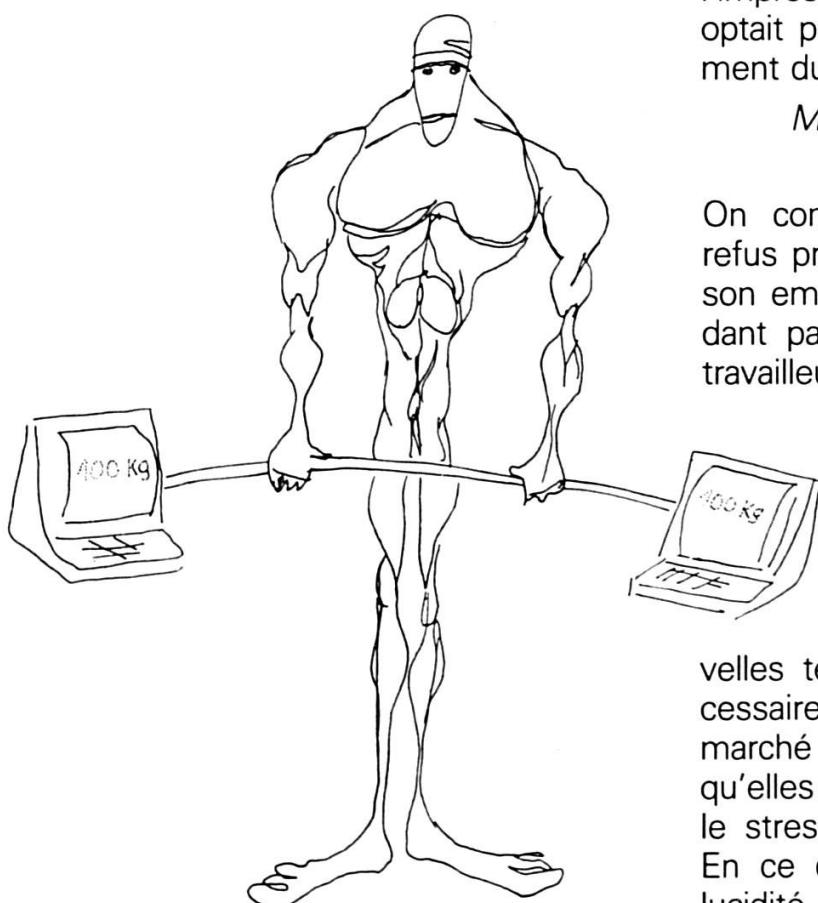
de production sont tels en Suisse que le seul moyen d'y faire face, pour rester compétitif sur le plan international, sera fourni justement par les nouvelles technologies.

Qui refuse de les adopter est condamné à plus ou moins long terme.

*Alexandre SERAVALLI*

Pour un industriel, un calcul de coût bien fait, montre de manière assez réaliste le besoin ou non d'introduire une nouvelle technologie. Encore faut-il faire ce calcul assez tôt... et l'exemple de l'horlogerie illustre un visage pris de manière trop tardive! D'un point de vue syndical, je déplore que le personnel soit trop rarement associé aux choix industriels, à propos desquels il pourrait pourtant émettre des avis pertinents.

*Jean-François ROSSEL*



**Avez-vous l'impression qu'il existe des réticences à l'introduction des nouvelles technologies? Si oui, auprès de qui et pourquoi?**

Dès que les mutations technologiques paraissent engendrer des compressions d'effectifs, on va au-devant de réticences. Le phénomène est connu et parfaitement compréhensible. Toutefois, si le chef d'entreprise informe honnêtement le personnel de ses projets, assez tôt et à intervalles réguliers, les appréhensions légitimes que pose l'introduction de nouvelles techniques peuvent être en grande partie résorbées. D'ailleurs les technologies modernes ne sont pas automatiquement synonymes de menaces pour l'emploi. Au contraire. Ainsi, au *Démocrate*, entre 1971 et 1984, l'effectif a augmenté de 40 à plus de 70 personnes, alors même que le journal passait de l'impression typographique à l'impression offset et que l'entreprise optait pour la photocomposition au détriment du plomb.

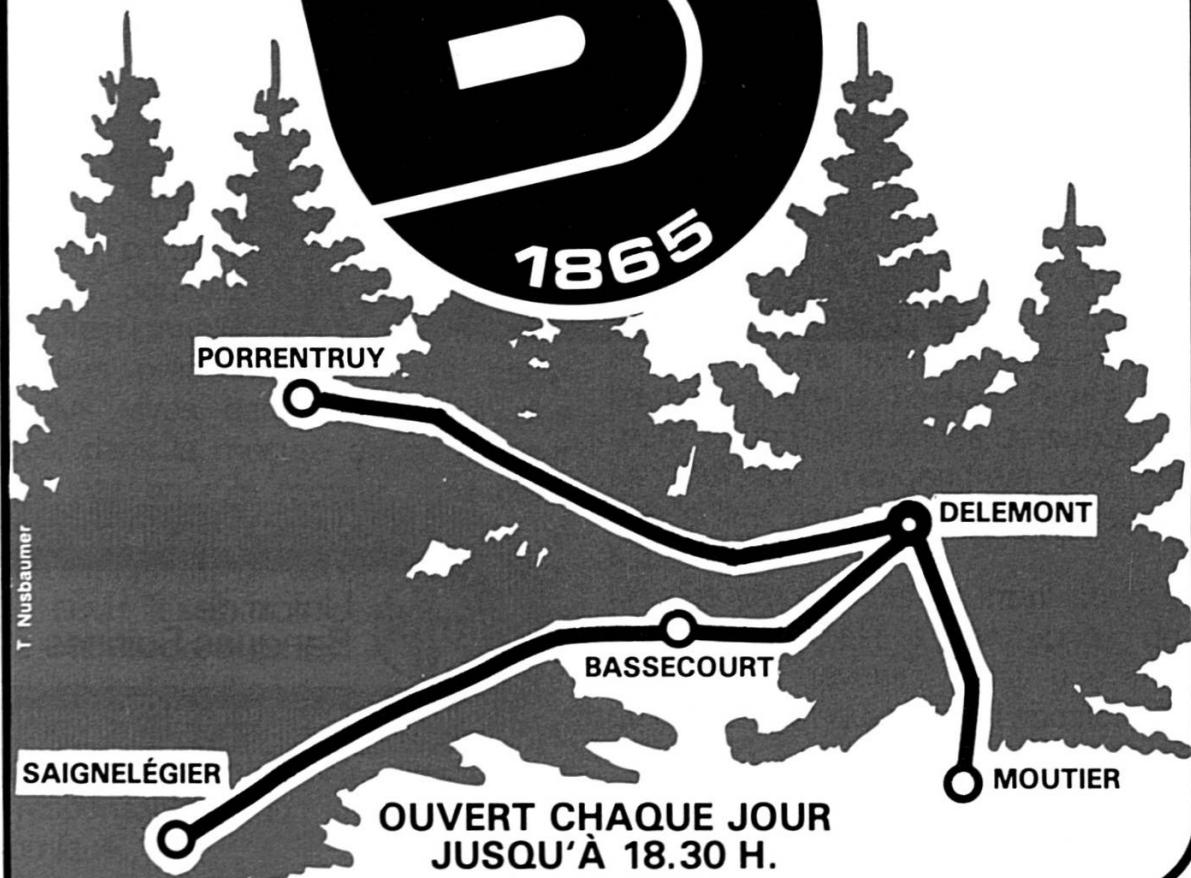
*Michel VOISARD*

On constate, parfois, une réaction de refus primaire, liée à la crainte de perdre son emploi. Je crois qu'il ne faut cependant pas en exagérer l'importance. Les travailleurs savent fort bien que les nou-

velles technologies n'impliquent pas nécessairement une destabilisation du marché du travail... pas plus d'ailleurs qu'elles ne réduisent systématiquement le stress, le rythme des cadences, etc. En ce domaine, il faut faire preuve de lucidité et examiner avec toute l'atten-

La solution  
de tous vos problèmes financiers  
aux meilleures conditions  
par la banque privée des Jurassiens

# BANQUE JURASSIENNE D'EPARGNE ET DE CREDIT



UBS – pour nous,  
depuis longtemps  
la première banque.



tion nécessaire les mutations qui surviennent et les conséquences qu'elles peuvent impliquer. Il y a là matière à négociations entre partenaires sociaux.

*Jean-François ROSSEL*

L'homme est un animal conservateur mais curieux. La nouveauté le rebute et l'intrigue à la fois. Il l'accepte pour autant qu'il croit la maîtriser et pense en tirer profit. L'aptitude à accepter une nouveauté variant d'un individu à l'autre, la diffusion d'une innovation prend du temps.

Le problème fondamental qu'implique l'introduction d'une nouvelle technique concerne l'emploi: crée-t-elle ou détruit-elle des postes de travail? A court terme, il ne fait aucun doute que l'innovation préterrite l'emploi (si l'innovation exigeait davantage d'emplois, il est douteux que l'entreprise puisse diminuer ses coûts!). Par contre, à moyen terme, l'expérience montre que l'introduction d'innovations favorise l'emploi, du moins tant que l'économie recèle un dynamisme suffisant.

Dans la région jurassienne, l'introduction de l'électronique ne devrait pas susciter de graves problèmes dans le secteur secondaire, pour autant que la reconversion professionnelle fonctionne comme prévu. Les préoccupations sont beaucoup plus vives dans le secteur des services, dans la mesure où ce secteur ne joue pas un rôle moteur chez nous (les services que nous produisons ne s'exportent guère, à l'exception du tourisme; seuls les grands centres urbains sont à même de maîtriser le commerce international des services: banques, assurances, transports, communications). Ce phénomène interpelle directement les responsables du développement économique.

*Jacques BLOQUE*

**A votre avis, et de manière générale, quelles sont les incidences de ces mutations technologiques sur les relations entre partenaires sociaux au sein des entreprises. Ces mutations vous apparaissent-elles comme des sources potentielles de conflit? Pourquoi?**

Tout changement, surtout au sein d'une entreprise, crée par définition des appréhensions, partant des tensions.

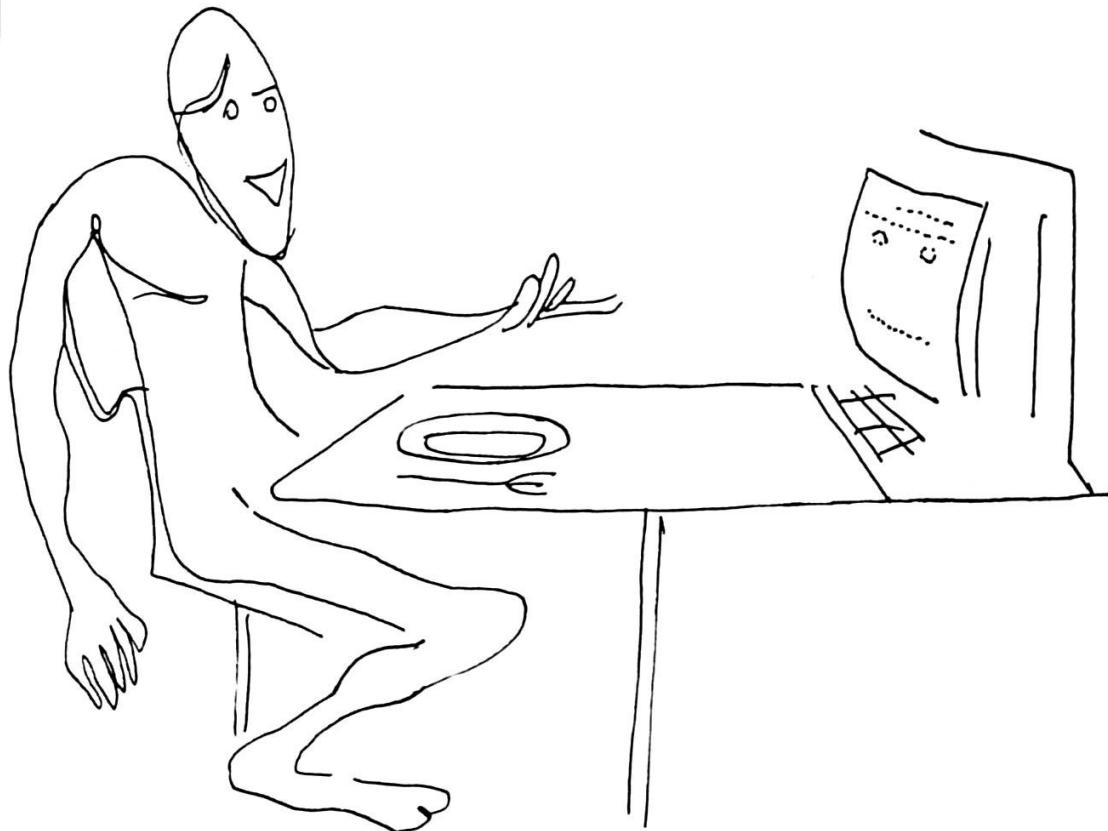
C'est pour cette raison que les changements doivent être soigneusement préparés, disons surtout par un effort d'information. Ceci ne pourra cependant pas éliminer l'appréhension personnelle de l'individu qui a atteint son niveau d'incapacité. Nous voulons désigner par là l'individu, heureusement rare, qui de par son attitude se refuse obstinément à toute nouveauté, qui a décidé une fois pour toutes que le bagage intellectuel acquis en sortant de l'école devait lui suffire jusqu'à la fin de ses jours. Une telle attitude, de nos jours, est suicidaire. Les technologies évoluent à une vitesse en accélération constante et l'homme qui veut surnager est tenu à s'entraîner continuellement dans son domaine, et parfois même obligé de changer de métier. L'homme a toujours le choix entre deux attitudes face à la vie. L'une passive et l'autre active. L'une immanquablement mène à l'échec, l'autre assurément forge des chances de succès.

La mutation n'engendrera des conflits que si les partenaires sociaux sont passifs.

De nos jours, seuls pourront survivre les battants et c'est à l'entreprise de les aider à le devenir: c'est une mission qu'on pourrait qualifier «d'apostolique».

*Alexandre SERAVALLI*

Ces mutations technologiques provoquent une amélioration sensible de la rentabilité, donc une réduction du per-



sonnel pour la même masse de travail : ceci entraîne inévitablement des difficultés. D'autre part, seuls les éléments positifs, qualifiés, maîtrisent (et font les efforts pour) ces nouvelles technologies. Donc, la situation du personnel peu qualifié devient plus précaire.

*Direction  
de l'entreprise CONDOR SA  
Courfaivre*

Les changements, les mutations doivent et peuvent être préparés. Evidemment, l'horlogerie, qui a passé de 90000 à 30000 salariés en dix à quinze ans, offre un brillant exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Et ce n'est pas fini, paraît-il ! Dans un secteur qui se restructure aussi brutalement, aussi rapidement, en licenciant aussi massivement, il va de soi que les conflits entre patronat et syndicats deviennent inévitables et violents. De manière générale, et pour autant que je puisse en juger de l'extérieur, les partenaires sociaux me semblent avoir mieux abordé le problème dans les arts graphiques.

*Jean-François ROSSEL*

**Estimez-vous que les partenaires sociaux ont consacré suffisamment d'attention à ce phénomène s'agissant aussi bien de la prise en compte de la situation économique que des négociations paritaires ?**

Probablement pas. Cependant il y a des excuses ; la mise en place de cette révolution technique en si peu de temps a absorbé toutes les énergies ; d'autre part, la seule possibilité de contrer les difficultés économiques était d'introduire ces nouvelles technologies en un temps record. A-t-on toujours assez de temps pour tout expliquer ?

*Direction  
de l'entreprise CONDOR*

Je trouve que non. Les conventions collectives parlent bien sûr de formation permanente, mais la discussion n'a pas été assez approfondie. Il est grand temps de s'en préoccuper sérieusement, car je discerne dans les entreprises, une tendance à vouloir organiser

# Bons hôtels et restaurants jurassiens

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis



## DELÉMONT

### HÔTEL DU MIDI

Spécialités : poissons de mers  
Menu gastronomique

Oscar Broggi  
066 22 17 77

## BONCOURT

### HÔTEL DE LA LOCOMOTIVE



Salle pour banquets 80 à 90 places  
Petite salle avec carte : spécialités,  
scampis, grenouilles, truites, etc.  
Vins des meilleurs crus

M. Gatherat  
066 75 56 63

## TAVANNES

### HÔTEL ET RESTAURANT DE LA GARE

Hôtel réputé de vieille date pour sa cuisine  
soignée et ses vins de choix - Petites  
salles pour sociétés - Parc pour autos et  
cars

Fam. A. Wolf-  
Béguelin  
032 91 23 14

## DEVELIER

### HÔTEL DU CERF

Cuisine jurassienne - Chambres - Salles

Charly Chappuis  
066 22 15 14

## DELÉMONT

### HÔTEL VICTORIA

Restaurant de spécialités

Famille  
Roger Kueny  
066 22 17 57



Restauration : lundi-mardi jusqu'à 1 h

mercredi-dimanche jusqu'à 2 h

Discothèque-bar : lundi-mardi jusqu'à 2 h

mercredi-dimanche jusqu'à 3 h

2800 Delémont - Derrière la gare - Téléphone 066 22 84 33

## MOUTIER

### HÔTEL SUISSE

Accueillant  
Grandes salles  
Chambres tout confort

Famille  
C. Brioschi-Bassi  
032 93 10 37



## Restaurant de la Poste - Glovelier

066 56 72 21

Famille Mahon-Jeanguenat

Grandes salles pour noces et sociétés - Salles à manger accueillantes - Relais des sportifs - Centre de conférences  
Fermé le lundi dès 14 heures



## Hôtel-Restaurant de la Gare 2725 Le Nairmont

G. & A. Wenger - Tél. (039) 53 11 10  
Spécialités selon saison et arrivages  
Menu du jour - Chambres tranquilles

### SAIGNELÉGIER

### HÔTEL BELLEVUE

Cent lits - Chambres (douche et W.-C.)  
Sauna - Jardin d'enfants - Locaux aménagés pour séminaires - Tennis - Prix spéciaux en week-end pour skieurs de fond  
Hugo Marini 039 51 16 20

### SOULCE

### RESTAURANT DE LA CROIX-BLANCHE «AU PALEU»

Spécialités campagnardes  
Lard - Saucisse - Terrine  
Fermé le lundi

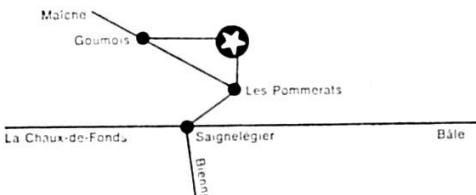
Marianne et  
Marc Beuchat  
066 56 78 18



## «Chez l'Cabri»

Restaurant de la Couronne  
Famille Laurent Maillard  
2923 COURTEMAÏCHE  
Tél. (066) 66 19 93

CUISINE RÉPUTÉE DANS UN CADRE RUSTIQUE



## AUBERGE DU MOULIN-JEANNOTTAT

Truites aux fines herbes  
Pain de ménage cuit au four à bois  
Dortoirs pour groupes

Famille P. Dubail-Girard  
Tél. 039 51 13 15

### MONTANA

### RESTAURANT «LE BELVÉDÈRE»

Cuisine régionale

Laurent  
Degoumois  
027 41 17 63

MOUTIER	HÔTEL-RESTAURANT DES GORGES PIZZERIA « LA ROMAGNOLA » Cuisine à toute heure Spécialités italiennes	Fam. Montanari 032 93 16 69
MOUTIER	HÔTEL OASIS Chambres tout confort Cuisine française Spécialités de poissons et fruits de mer Salles pour banquets de 30 à 120 personnes	François Pose 032 93 41 61
SAIGNELÉGIER	HÔTELS DE LA GARE ET DU PARC L'étape gourmande au cœur des Franches-Montagnes – Spécialités selon saison et arrivages des produits frais – Idéal pour vos vacances et réunion de travail	Famille Michel Jolidon-Geering 039 511121/22

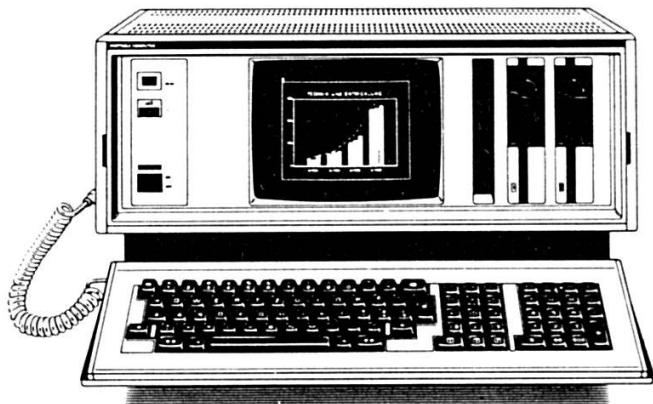
**à proximité:**  
**votre**  
**BANQUE CANTONALE**  
**DU JURA** 

GARANTIE DE L'ÉTAT

Porrentruy, Delémont, Saignelégier  
 Alle, Bassecourt, Boncourt, Courrendlin, Le Noirmont

---

# Les entreprises dynamiques sont nos clients.

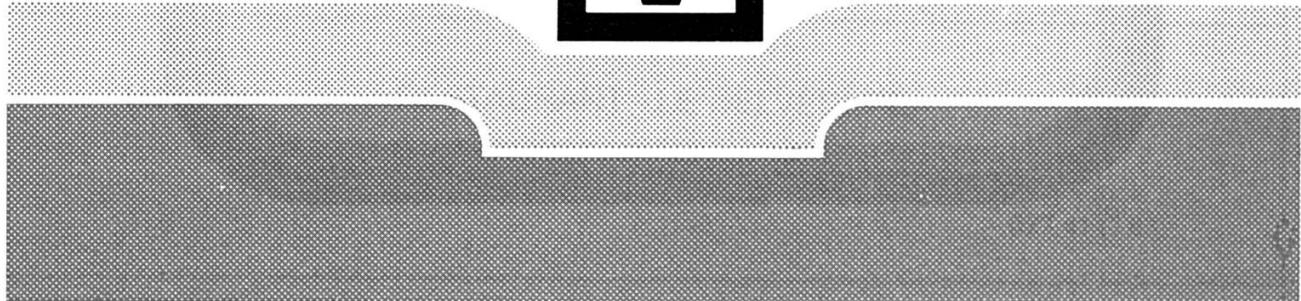


BANQUE CANTONALE DE BERNE

---

*Feu vert pour la réussite de vos projets.*

# BANQUE POPULAIRE SUISSE



«sur le tas» une formation superficielle, en visant un rendement immédiat. On demande au travailleur de modifier sa manière de faire, sans trop de soucier de lui en expliquer le pourquoi.

*Jean-François ROSSEL*

Il est vraisemblable que l'information est demeurée le fait des médias trop exclusivement. C'est regrettable. Les partenaires sociaux sont restés dans le conflit de classe. La philosophie du syndicat est statique et ne va pas dans l'idée d'évolution.

*Direction  
de l'entreprise BOILLAT SA*

Dans le domaine des arts graphiques, la prise de conscience face à l'électronique est relativement récente et date – en fait – de l'apparition de la photocomposition. Auparavant, on remplaçait les outils de travail usagés, on ne modifiait guère les techniques de production. Aujourd'hui, l'Association suisse des arts graphiques (ASAG) et le Syndicat du livre et du papier (SLP) ont signé une convention au sujet de la formation des salariés lors de l'introduction de nouvelles technologies. Quant à la Fédération des journalistes (FSJ) et à l'Union romande de journaux (URJ), elles ont mis sur pied, en 1979, l'«Accord paritaire sur l'introduction et l'application de l'électronique dans les rédactions».

*Michel VOISARD*

**Considérez-vous qu'il s'agit là d'un thème de négociation entre partenaires sociaux au même titre que les salaires, la durée du travail, etc.?**

Nous ne pensons pas que la mutation technologique doit être négociée, car elle n'est pas négociable.

On peut négocier un prix, un salaire, un horaire de travail, mais on ne peut pas négocier un changement de cours du dollar, le taux de l'inflation, une nouvelle technologie qui vous «tombe dessus».

Les Verreries de Moutier ont dû cesser toute activité en 1976 à cause d'une nouvelle technologie qui permet de produire le verre plat à un prix de 50% inférieur à la production qui était en vigueur à l'époque. La mutation ne fut même pas permise, car l'investissement requis était de l'ordre de 400 millions de francs et surtout qu'une telle installation, produisant 600 tonnes de verre plat par jour, était capable de subvenir en un mois de production au besoin annuel de la Suisse!

Hélas la mutation technologique ne peut pas être négociée. Dans le cas présent, les Verreries durent l'accepter et cesser toute activité industrielle. Néanmoins, si nous voulons par là illustrer l'attitude active, les Verreries avaient diversifié en 1955 avec Verres Industriels SA, qui reprit le flambeau industriel sur des créneaux plus spécifiques, à la portée, à la mesure de l'entreprise.

Toujours dans cet ordre d'idée et pour assurer notre avenir, disons que notre entreprise opère régulièrement des investissements considérables chaque année. C'est ainsi que nous avons réussi, envers et contre tout, à augmenter de 50% les postes de travail pendant les trois dernières années tout en introduisant des technologies nouvelles qui nous ont permis de tripler notre production.

Si nous n'avions pas eu cette attitude, nous aurions fort risqué d'être marginalisés et voués à disparaître à court terme.

*Alexandre SERAVALLI*

Pour faire face aux augmentations incessantes des charges sociales, l'industriel



se doit d'introduire les moyens les plus performants; si cette introduction doit être l'objet de négociations entre partenaires sociaux, on peut craindre l'inertie.

*Direction  
de l'entreprise CONDOR SA*

Chaque entreprise constitue un cas particulier. La discussion doit donc avoir lieu au sein de chacune d'elle, entre l'employé et l'employeur. Des conventions cadres entre partenaires sociaux d'une même branche économique sont naturellement possibles si elles se limitent aux généralités et laissent assez de liberté à chaque entrepreneur, en fonction de critères économiques régionaux, voire locaux. A cet égard, le Règlement sur la sécurité de l'emploi lors de l'introduction et de l'application de nouvelles technologies en matière de composition négocié entre l'ASAG et le SLP me paraît adéquat.

*Michel VOISARD*

Ce thème de discussion est aussi important que les problèmes «classiques» de salaire, de vacances, etc. La qualification

du travailleur est, à la fois un apport déterminant à la productivité de l'entreprise qui l'emploie et un élément important pour la détermination de son propre salaire.

*Jean-François ROSSEL*

**Outre les partenaires sociaux, qui devrait, à votre avis, se préoccuper du problème des mutations technologiques et de leurs conséquences (aussi bien économiques que sociales):**

- l'école?
- l'Etat?
- ?

Les syndicats, de par leur attitude tendant à réclamer la réduction du travail, plus de vacances, de loisirs, plus de salaire, ne se rendent pas compte qu'ils poussent les entreprises à accélérer le mouvement vers de nouvelles technologies, qui en général sont moins gourmandes d'énergie et de main-d'œuvre.

Les entreprises, pour maintenir leur compétitivité, sont obligées «volens nolens» de s'orienter vers ces innovations technologiques pour survivre.

Les universités, si elles veulent être à même de délivrer des diplômes et autres certificats crédibles, sont obligées de se mettre au diapason.

L'Etat ne pourra pas ignorer le phénomène, ainsi que tout citoyen.

Nous voyons ainsi que la mutation technologique est un problème de préoccupation générale, au même titre que la santé des forêts. Il concerne tout le monde, d'autant plus qu'il risque de créer la disparition d'un nombre important d'entreprises et par là même de beaucoup de postes de travail, mais aussi d'en créer d'autres, d'une nature différente.

# HELIOS



PIGNONS ET ROUES D'HORLOGERIE ET D'APPAREILLAGE  
DÉCOLLETAGE ET REPRISE EN TOUS GENRES  
GALVANOPLASTIE - DÉROUILLAGE

**HELIOS A. CHARPILLOZ S.A.**  
**CH-2735 BEVILARD**



**2942 ALLE**

Pour une agriculture  
jurassienne  
moderne et dynamique

**Coopérative agricole CENTRE-AJOIE**

2942 Alle

Téléphone 066 71 24 24



**ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS**  
**CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Case postale 344  
2740 Moutier 1  
Tél. (032) 93 41 51

A NOS MEMBRES INDIVIDUELS  
A NOS ABONNES

Moutier, mars 1985

Madame, Monsieur,

Voici 60 ans, l'ADIJ était créée pour défendre les intérêts économiques des districts jurassiens. Dès ce moment, notre association a pu compter sur la fidélité de nombreux membres et abonnés à notre bulletin mensuel.

Nous nous efforçons de mériter cette confiance, en veillant à ce que l'ADIJ conserve, au fil des ans, l'esprit qui a présidé à sa création : favoriser la réflexion, l'échange et le dialogue des Jurassiens sur les problèmes économiques et sociaux qui leur sont communs.

C'est dans cet esprit, que nous vous adressons, en annexe à cette édition des "Intérêts de nos régions" le bulletin de versement destiné au paiement de votre cotisation annuelle pour 1985.

En vous remerciant vivement de l'appui que vous accordez à notre association, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DE L'ADIJ  
Le Président Le Secrétaire général  
Roland Schaller Pierre-Alain Gentil

Dans ce sens, les nouvelles technologies sont fort positives : elles stimulent l'esprit d'entrepreneur.

*Alexandre SERAVALLI*

Les partenaires sociaux ne sont naturellement pas les seuls à être interpellés par le problème. L'Etat, qui organise la formation initiale, les responsables politiques (dirigeants de partis, élus à tous les niveaux) devraient y consacrer plus d'attention. Concrètement et dans l'immédiat, il me semble que les partenaires sociaux et les écoles professionnelles pourraient mieux accorder leurs moyens et leurs efforts pour améliorer la formation permanente sur les lieux et pendant les heures de travail.

*Jean-François ROSSEL*

L'Etat ne doit (ni ne peut d'ailleurs) se substituer aux entreprises en cette matière. Toutefois, certains éléments incitatifs pourraient être mis en place. Je songe par exemple à la solution suédoise qui, sauf erreur, permet aux entreprises de déduire les frais de recherche et de formation des bénéfices imposables. Lorsque l'on songe à l'importance de l'information et de la formation avant les situations de crise, une telle formule permettrait de favoriser les entreprises qui font, à temps, le pari de l'innovation.

*Michel VOISARD*

On ne discute pas assez d'économie à l'école... et même les enseignants en conviennent. L'Etat, responsable des programmes scolaires a donc son rôle à jouer.

S'agissant des moyens d'intervention plus directs, les dispositions légales relatives à l'assurance chômage et à la gestion des fonds de crise offrent de réelles possibilités... qui ne sont pas toujours exploitées par les entreprises.

*Jacques BLOQUE*

L'école, parce que l'ordinateur existe et parce qu'il va influencer la vie des gens, surtout des plus jeunes, mais aussi de leurs parents ; parce que la modernisation de l'enseignement doit être accélérée, afin de ne pas retarder la compréhension du monde dans lequel on vit. L'Etat dans l'accès et la simplification des lois et toutes choses qui peuvent favoriser l'initiative et la liberté d'entreprendre. Il faut préserver l'envie de créer et ne pas gêner et retarder les restructurations salutaires.

*Direction  
de l'entreprise BOILLAT SA*

**Propos recueillis par les membres de la commission économique de l'ADIJ, en février 1985.**

